

ARRÊTÉ 09-1III

I certify that this instrument
is registered or filed in the
Westmorland
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Westmorland
Nouveau-Brunswick

2022-12-28 10:33:53 43472563
date/date time/heure number/numéro

K. Stott
Registrar-Conservateur

Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME

Arrêté modifiant l'arrêté 09-1, intitulé « Plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est »

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 44 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la
Communauté rurale Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 09-1 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est » est
modifié par la suite :

- 1) L'article 6.1(a) a), étant la liste des usages permis dans la zone I - Industrie est modifiée en
ajoutant l'usage suivant : « vi. un garage de réparation d'automobiles et/ou un atelier de
réparation de véhicules lourds ».

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE : 17 octobre 2022
Date

DEUXIÈME LECTURE PAR TITRE : 17 octobre 2022
Date

LECTURE INTÉGRALE : 21 novembre 2022
Date

TROISIÈME LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION : 21 novembre 2022
Date


Mme Louise Landry, Mairesse


Me André Daigle, Greffier par intérim



